

LA VIE DU VILLAGE

Immobilier

LA REUSSITE DE VOTRE PROJET IMMOBILIER

Céline TRONCHE , conseillère immobilier
Secteur de Jugeals-Nazareth et alentours
Tel : 06 19 54 01 58
Mail : c.tronche@aximotravo.com

Bien Vivre à Jugeals-Nazareth

JOURNEES DU PATRIMOINE

VENDREDI 16 et DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

L'association Bien-Vivre à Jugeals-Nazareth propose deux animations gratuites dans le cadre des Journées du Patrimoine 2022 sur le thème du patrimoine durable cette année :

Vendredi 16 septembre 20H00, salle des associations (sous-sol de la salle des fêtes Jean Moulin) : Conférence et échange Eau et Milieux Aquatiques : Quels enjeux ? Avec le président et un technicien du SIAV (Syndicat Mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère).

Dimanche 18 septembre, départ 9h00 parking du City Stade (à côté de la salle des fêtes Jean Moulin) : Marche découverte « Des Celtes à Jugeals-Nazareth ? » (Équipement adapté à la marche fortement conseillé : boucle d'environ 5km/ Durée : 2 heures).

Bien-Vivre à Jugeals-Nazareth
06.70.35.55.90
bienvivre.jugeals-nazareth@gmail.com



SOS Bricolage sur notre commune

Nouveau et près de chez vous ! SOS Bricolage présent sur notre commune !

Un Bricoleur Professionnel qualifié, Benjamin DELMAS, habitant Jugeals-Nazareth, vient chez vous, sur un simple appel au **06 12 59 43 45** ou par mail : benjamin.delmas@sos-bricolage.com .

Il réalise tout travaux : **Bricolage, Jardinage ou autres services** : petite menuiserie, petits travaux de peinture, accompagnement ,coup de main au bricolage, tailler une haie, raboter une porte, monter une étagère murale, poser un store, effectuer une retouche de peinture, petits déménagements, remplacer une machine à laver, etc...
Devis gratuit - Travail réalisé avec facture (50% de crédit d'impôt) - Respect de la charte Qualité - Possibilité de forfaits et abonnements annuels.

Emmanuel MAZAUDOUX
2ème adjoint

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES MAIRIE

Téléphone : 05 55 85 90 53
Fax : 05 55 85 58 75
mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr
Site : www.jugeals-nazareth.fr
Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74
Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
Mardi : 8h à 12h et 13h30 à 16h30
Mercredi : 8h à 12h. Jeudi : 8h à 12h
Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h
Cantine : 05 55 85 97 96
Ecole & Garderie : 05 55 85 92 60
Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

MAISON MÉDICALE

maison-medicale-montplaisir.fr

Médecins généralistes

Elisabeth BOUSSEYROUX-LAMAGAT
Ophélie BUGEAUD
05 55 85 95 76

Médecin de garde : 15

Infirmière

C. CLAUZEL-RUBELLIN.06 80 02 04 00

Orthophoniste

L. ORRETEGUY : 06 89 07 03 97

Praticienne en psychothérapie

C. DELBOS : 06 14 75 54 46

Sophrologue certifiée

C. LAPLACE : 06 75 39 82 16

Réflexologue plantaire

C. FRUCTUOSO : 06 88 59 64 65

Assistants maternelles

Sandra RENAULT La Borie Basse

06 83 03 17 26

Jocelyne DUHIN La Brande

06 22 53 15 31

Brigitte TILLET

724, route de La Brande. 06 08 35 76 98

Gwendoline FAQUET

360, route de Noailles. 06 25 95 37 41

Assistante sociale

Valérie SEGURA : 05 19 07 83 20

Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT : 05 87 43 92 90

SAMU : 15. POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

ERDF Dépannage électricité :

0972 675 019

SUEZ (Gestion de l'eau)

Service clientèle : 05 67 80 67 68

Urgences techniques : 05 67 80 67 69

Trésorerie de Brive :

05 55 17 77 20

Accueil paroisse :

Saint-Martin : 09 62 24 95 50

LE BULLETIN MUNICIPAL DE JUGEALS-NAZARETH



Septembre 2022

Le mot du Maire, Gérard BAGNOL



Nous voilà à la rentrée, rentrée scolaire bien sûr mais pas seulement. Il en est de même pour l'économie, le gouvernement et naturellement l'actualité sociale. Comme vous avez pu le constater, elle est marquée par une forte inflation. L'augmentation importante de l'énergie et des produits de première nécessité va avoir un impact désastreux sur le budget des familles. Il en est de même pour nos collectivités, notre commune y est naturellement confrontée comme les autres. Nous allons subir une dégradation budgétaire sur la quasi-totalité de nos dépenses. Nous devons être encore plus rigoureux sur notre gestion au quotidien.

Après trois années compliquées relatives à l'épidémie COVID, nous avons décidé de nous retrouver physiquement dans la convivialité avec les aînés de notre commune autour d'un repas servi à la salle Jean Moulin le dimanche 27 Novembre. Espérons que les frémissements de reprise de l'épidémie que nous observons ne viennent pas gâcher notre décision.

Le jeudi 15 Septembre M. Frédéric Soulier entouré de certains de ses collaborateurs visitera notre commune et celle de Turenne. Sera visité tout particulièrement pour nous, la maison médicale et de santé de Montplaisir. Cette réalisation privée répond parfaitement à un besoin de service public en matière de santé pour nos administrés. Mais, elle répond aussi aux besoins de communes voisines, surtout après le départ du médecin de Turenne non remplacé. Cette réalisation privée n'ayant rien coûté à la collectivité, nous avons décidé de répondre favorablement au propriétaire des lieux et à l'équipe médicale qui nous ont sollicités pour un défibrillateur. Des devis ont été demandés et cet équipement est commandé pour un montant de 1500 euros. Il est demandé au propriétaire que celui-ci soit installé à l'extérieur comme ceux de la mairie et de la salle Jean Moulin.

Autre sujet concernant l'AGGLO. Nous accueillons le prochain conseil communautaire du lundi 26 septembre 2022 dans notre salle polyvalente Jean Moulin. Ce sera une occasion de plus pour la faire connaître à l'ensemble des collectivités du bassin de Brive. Nous devons tout faire afin que notre salle soit louée le plus souvent possible en mettant en avant sa fonctionnalité et ses nombreux équipements, notamment l'audio-vidéo.

Les travaux de voirie seront peut-être retardés pour plusieurs raisons, notamment du fait du retard pris concernant l'enfouissement des réseaux route de La Lune. Néanmoins les subventions demandées devraient être perçues tout de même.

Pour terminer, je veux rappeler aux propriétaires de chiens qu'ils sont obligés de mettre tout en œuvre pour que leurs animaux causent le moins de désagrément possible au voisinage. A ce sujet je tiens à préciser que la divagation des chiens est formellement interdite. Ils doivent sortir de votre propriété uniquement en laisse !

Autre sujet concernant les animaux, je rappelle qu'il est formellement interdit d'alimenter des chats hors de sa propriété sous peine d'amendes.

Malgré le contexte que j'évoquais, je souhaite une bonne rentrée à toutes et tous !

Le Maire, Gérard Bagnol